BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 758

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

822 289 583 RCS Paris.
ORIONISA CONSULTING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 7, avenue de Camoëns, 75016 Paris.
Précédent propriétaire : 822 289 583 RCS Paris. **ORIONISA CONSULTING.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : LA CRIOLLA Forme : Société civile Adresse du siège : 7 avenue de Camoëns 75016 Paris Capital : 1832250.00 EUR Numéro unique d'identification : 799060322 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ORIONISA CONSULTING Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 7 avenue de Camoëns 75016 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 822289583 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 775704.19 EUR - passif de 1158.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante est fixé à 43,74255 parts sociales de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée. Pour rémunérer l'apport effectué par la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 437.425 euros pour le porter de 1.832.250 euros à 2.269.675 euros, par création de 437.425 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, attribuées aux associés de la Société Absorbée. Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2026 . Montant de la prime de fusion / scission : 337121.19 EUR. Date du projet commun de fusion : 22.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société LA CRIOLLA : 23.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ORIONISA CONSULTING : 23.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..